

# L'Europe à la recherche de son unité et de ses valeurs face à la Turquie

Les dirigeants européens, en sommet hier à Bruxelles, tentaient de trouver une position commune sur la crise migratoire, avant de négocier un accord avec la Turquie.

VINCENT GEORIS

**L'**Union européenne et la Turquie vont négocier ce vendredi un accord pour mettre fin au flux de réfugiés qui traversent la mer Egée et se retrouvent bloqués en Grèce, dans des conditions inhumaines, sur des îles ou à la frontière de la Macédoine. Une tragédie, dans laquelle l'Europe perd, jour après jour, son unité, ses valeurs et sa dignité.

Dix jours après la conclusion d'un accord de principe avec la Turquie, les «vingt-huit», en sommet hier à Bruxelles, tentaient d'aplanir leurs divergences. Mais les discussions étaient difficiles. «Nous devons trouver un équilibre entre les intérêts des Etats membres de l'Union européenne et ceux de la Turquie», a dit la chancelière allemande Angela Merkel.

Le président du Conseil européen, Donald Tusk, s'est dit «plus prudent qu'optimiste». «L'accord doit être acceptable pour les 28 pays, qu'ils soient grands ou petits», a-t-il ajouté, en référence à Chypre. Pour le prési-

dent chypriote Nicos Anastasiades, «la Turquie devra accepter de rouvrir ses ports et ses aéroports» aux citoyens de l'île, conformément au Protocole d'Ankara. Sans quoi, Chypre imposera son veto.

L'accord de principe conclu le 7 mars (voir infographie) divise les Européens. Il offre de larges concessions à la Turquie, en échange desquelles Ankara accepte de rapatrier sur son sol tous les migrants ayant traversé la mer Egée illégalement.

L'Europe a promis à la Turquie 6 milliards d'euros, la suppression des visas et la relance des négociations d'adhésion. En outre, pour chaque réfugié syrien renvoyé en Turquie, un réfugié syrien sera relocalisé en Europe. Ce préaccord est qualifié de «chantage» et de «faillite morale» par les eurodéputés. Des citoyens et plusieurs ONG le dénoncent («European Black Days»). Il y a peu de chance que l'UE fasse droit à ces appels.

Cette fois, plus question pour les dirigeants européens de reproduire la cacophonie du sommet du 7 mars, qui avait permis au Premier ministre turc Ahmet Davutoglu

d'imposer ses exigences.

## À la recherche de l'unité

À l'heure de mettre sous presse, les dirigeants européens étaient près de s'accorder, lors du dîner, sur une position commune «minimale» qu'ils comptaient soumettre à Ahmet Davutoglu, dont l'avion devait atterrir sur le tarmac de Zaventem vers minuit.

Selon nos informations, un texte, négocié la veille entre les

ambassadeurs européens au sein du Coreper, rassemble une partie des critiques émises contre le préaccord. «Le texte négocié le 7 mars a été affaibli sur certains points, reste à savoir si les Turcs vont l'accepter», confie un diplomate. Il nous revenait que les premières réactions turques n'étaient pas positives. «Les négociations de vendredi seront dures», lâche un autre diplomate.

Trois critiques majeures ont été intégrées. La première porte sur la légalité de l'accord. Une critique soulevée par l'ONU, qui craint des «expulsions collectives» de réfugiés. La Turquie et la Grèce devront s'en-

gager à modifier leurs procédures d'asile, et se doter, notamment, des degrés d'appel, conformément à la Convention de Genève.

La deuxième critique concerne les visas. La Turquie, si elle veut obtenir la suppression des visas pour le mois de juin, devra satisfaire aux 72 exigences prévues par la législation européenne. Or, elle n'en respecte que 35 à ce jour. Le troisième fait droit aux demandes chypriotes.

Mais tout n'est pas réglé. Loin de

là. Les 28 doivent encore se mettre d'accord sur la relocalisation des réfugiés en Europe. Or, à ce jour, les Européens ne sont pas parvenus à réinstaller plus de mille réfugiés, alors qu'ils s'étaient engagés à le faire pour 160.000. Seul un système de relocalisation obligatoire pourrait accélérer sa mise en œuvre, mais les anciens pays de l'Est, confrontés à une montée de populisme, s'y opposent.

La position commune ne règle pas non plus la question des routes alternatives que les réfugiés pourraient emprunter suite à la fermeture de la route des Balkans.

## POUR OU CONTRE UN ACCORD UE/TURQUIE



# Le casse-tête logistique du refoulement

FRÉDÉRIC ROHART

L'opération sans précédent de refoulement de réfugiés qui se négocie dans les coulisses du Conseil européen promet de se muer en un casse-tête logistique. «*La Commission européenne n'a aucune expérience dans l'organisation de ce type d'opérations, qui nécessitent une chaîne de commandement quasi militaire*», relève un diplomate. Si un accord intervient, la Grèce et la Turquie devront gérer l'enregistrement et la déportation de milliers de personnes en respectant – si toutefois c'est possible – le droit international, qui garantit notamment à chaque demandeur d'asile un traitement individuel. Lors d'une triangulaire en amont du Conseil, jeudi midi, le Premier ministre grec Alexis Tsipras a fait acter par François Hollande et Angela Merkel la nécessité d'un soutien européen à la Grèce. Il faudra des financements d'urgence, un surcroît d'aide humanitaire, et un renforcement de la mission de l'agence Frontex – censée contrôler les frontières de l'espace Schengen.

■ **Le grand tri.** L'accord en gestation, qui vise à déporter à partir d'une date déterminée les demandeurs d'asile vers la Turquie, s'appliquera à tout nouvel arrivant débarquant sur les îles grecques. Depuis la décision unilatérale des pays de

la route des Balkans de fermer leurs frontières aux réfugiés, quelque 43.000 migrants sont bloqués sur le sol grec, et seule une fraction d'entre eux a fait une demande d'asile à la République Hellénique. La Grèce départira entre ceux-là les réfugiés (syriens, irakiens, et érythréens) éligibles à une relocalisation au sein de l'UE des autres, qui pourraient être renvoyés vers la Turquie, «pays tiers sûr».

■ **Du personnel pour la Grèce.** Le premier défi pour les autorités grecques sera donc de répondre à l'augmentation brutale des demandes d'asile, en particulier sur les îles. Or elles n'en ont pas les moyens. La crise des finances

publiques a laminé les services grecs d'immigration. En 2013, seuls trois fonctionnaires étaient affectés au traitement des demandes d'asile. Aujourd'hui, ils sont une centaine pour les interviews de demandeurs et 170 de plus pour le travail administratif en aval. «*Nous avons besoin de centaines voire de milliers d'employés*» de personnels judiciaires pour assister l'administration grecque, mais aussi pour installer des systèmes d'appel, indique un document de négociation que «L'Echo» a pu lire.

■ **La sélection turque.** À partir de la date fixée, tout nouveau demandeur arrivé sur le sol grec serait renvoyé vers la Turquie. La déportation se fera-t-elle dans des ferrys civils ou l'armée interviendra-t-elle? Sur le plan logistique, tout reste à trancher. En tout état de cause, pour chaque Syrien repris, Ankara renverrait un Syrien vers l'Union européenne – ce système «un pour un» serait plafonné à maximum 72.000 personnes. Le système se veut dissuasif: une fois de retour en Turquie, le Syrien qui aura choisi de faire la traversée vers la Grèce verra sa demande d'asile européenne placée «au bas de la pile». A contrario, une «prime à l'attente» serait octroyée à ceux des réfugiés syriens qui seront restés dans des camps turcs. La responsabilité du «tri» n'est pas encore claire, mais le Haut-commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU (UNHCR) pourrait jouer un rôle, indique un diplomate. «*Ils ont un système rodé de réinstallation, ils prennent les plus vulnérables – des familles avec enfants en bas âge, pas des hauts diplômés. Le problème, c'est que leurs procédures sont assez lourdes, donc longues.*»

«**Nous avons besoin de centaines, voire de milliers d'employés.**»

SOURCE GRECQUE

## FINANCEMENT

### DIX MILLIARDS DISPONIBLES, MAIS...

Cinq députés de la commission des Budgets du Parlement européen a affirmé jeudi que 10 milliards d'euros pouvaient être «trouvés» dans le pot commun de l'Union pour répondre à la crise des réfugiés.

L'argent identifié viendrait des 430 milliards d'euros de fonds structurels de la période

2007-2013, explique le site «Euractiv»: les enveloppes prévues pour financer des projets de cohésion restent parfois définitivement fermées. S'il n'est pas redirigé, cet argent retournerait dans les caisses nationales, rappellent les députés issus du groupe conservateur PPE. La Commission pourra-t-elle s'emparer de ces quelque 10 milliards? «Hasard» de calendrier, la Cour des comptes de l'Union vient de donner du grain à moudre aux capitales qui voudraient torpiller la créa-

tion d'un tel «fonds migration». Elle a signé un rapport très critique: l'efficacité des dépenses de l'Union en matière de migrations «peut être améliorée», dit l'auditeur – qui souligne avoir eu du mal à mesurer les résultats obtenus, notamment en raison de la complexité de la gouvernance mise en place par l'exécutif européen. La Cour demande à la Commission de «définir des objectifs clairs et mesurables» mis en œuvre par «un ensemble cohérent d'instruments de financement». F.R.